

L'Asile Impérial du Vésinet

Le décret portant création des asiles de Vincennes et du Vésinet destinés aux ouvriers convalescents ou mutilés, parut le 8 mars 1855.

Les préoccupations sociales du Second Empire se traduisent dans le Rapport à l'Empereur, établi par Billaut, ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur. Le style nous apparaît aujourd'hui paternaliste, le ton est parfois pompeux, mais les premières mesures de protection sociale existent et le gouvernement compte par là désamorcer les promesses démagogiques des « agitateurs » par deux fois dénoncés. Un nouveau décret affectant désormais **l'Asile du Vésinet** aux femmes convalescentes, date du 28 août 1858. On ne sait pourquoi, il ne fut publié que neuf mois plus tard.

Le changement d'affectation était justifié par une constatation d'évidence: l'admission des ouvriers mutilés serait nécessairement définitive et l'établissement très vite saturé; en revanche le séjour de convalescentes serait de durée limitée et permettrait au total de faire bénéficier de l'institution un plus grand nombre d'ouvrières.

Par décret du 11 août 1859, l'Asile sera classé au nombre des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique.

L'inauguration de l'Asile impérial du Vésinet, eut lieu **le 29 septembre 1859**. Elle fut célébrée en présence du ministre de l'Intérieur Arrighi, duc de Padoue. Dans une lettre adressée huit jours auparavant au directeur de l'établissement, le ministre donnait ses directives concernant le déroulement de la cérémonie et allouait des crédits de 5110 frs pour la décoration des bâtiments et des cours, et de 2400 frs pour le buffet. Le discours du ministre fut une gerbe de louanges pour toute l'action sociale de l'Empereur dont la générosité s'était récemment manifestée sur un autre plan, lorsque le 8 juillet 1859, Napoléon III avait signé avec l'empereur François-Joseph l'armistice de Villafranca qui mettait fin à la campagne d'Italie.

Le duc de Padoue parla également de l'évolution de la condition féminine: « *La mère a dû quitter son ménage pour gagner son pain; la jeune fille, arrachée à la vigilance maternelle, a été exposée à toutes les séductions* ». Et de conclure sur la dissolution progressive de la famille...

La bénédiction fut donnée par l'évêque de Versailles, Mgr Mabile, le jour de l'inauguration. L'Asile fut ouvert peu après, le 8 décembre.

L'Asile a été édifié sur les plans de l'architecte Eugène Laval (1818-1869) qui a recherché la **symétrie totale**. Eugène Laval fut, notamment l'artisan de la restauration du château de Beaucaire et de l'église de Saint-Bertrand de Comminges. Il construisit le lycée de Toulon, commença la construction de l'hôpital de Bordeaux et dessina les plans de l'hôtel de la Banque à Bilbao. L'édification de **l'Asile de Vincennes** fut aussi confiée à Laval et les bâtiments du Vésinet lui ressemblent de manière frappante. Le dôme de la chapelle de l'Asile était surmonté d'une couronne impériale, dominée par une croix et supportée par des aigles. Le relevé en a été fait par **Louis Gilbert**, architecte de la mairie du Vésinet. L'ouvrage était en zinc doré. Lourd et menaçant ruine, il fut déposé vers 1928, puis vendu.

Le dénombrement de la population de Croissy en 1861 nous apprend que l'Asile comptait alors 62 personnes assurant son fonctionnement. En tête de liste figure le Vicomte Octave de Lastic, le directeur, avec sa femme et son fils. Viennent ensuite l'aumônier et sa cuisinière, la mère supérieure et sept hospitalières de **l'Ordre de la Sagesse**, trois internes, l'économiste, des employés aux écritures, des lingères, des surveillants, un garçon de pharmacie et même un vacher. En 1872, l'effectif des religieuses a doublé et le nouveau directeur, M. Eriau est à la tête d'une équipe de 80 personnes.

En six ans, l'Asile recevra 22 504 convalescentes dont 13 767 ouvrières (principalement couturières, blanchisseuses, lingères, piqueuses de bottines et fleuristes) et 8 737 domestiques (y compris concierges, infirmières, filles de salle). En outre, il accueillera 2 263 enfants, de nombreuses convalescentes y venant après un accouchement. Les maladies les plus fréquentes étaient la fièvre typhoïde, la phtisie, les bronchites, pneumonies, rhumatismes puis la chlorose et la chloro-anémie.

Les ressources de l'établissement étaient constituées par un prélèvement de 1% sur les travaux entrepris dans le département de la Seine, par le prix des journées acquitté par les convalescentes « payantes », par le revenu de legs et de donations. La situation financière était saine : les recettes excédaient les dépenses d'environ 11%. En février 1889, l'établissement fut laïcisé.